

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
COMMUNE DE CHOMERAC



## Extrait du registre des délibérations

*Séance du Conseil municipal du 22 septembre 2022*

Nombre de conseillers élus : 23

Membres en fonction : 23

Membres présents : 18

Membres absents excusés avec procuration : 4

Membres absents excusés sans procuration : 1

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, à la salle du Triolet de Chomérac, conformément à l'arrêté n°127-2022 relatif au changement de lieu de la séance. La réunion s'est déroulée à dix-huit heures trente, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-deux, et sous la présidence de ce dernier.

### Membres présents :

**Le Maire :** François ARSAC.

**Les adjoints :** Doriane LEXTRAIT ; Cyril AMBLARD ; Isabelle PIZETTE ; Gino HAUET ; Marie-José VOLLE ; David MAERTENS.

**Les conseillers municipaux :** François GIRAUD ; Joan THOMAS ; Amélie DOIRE ; Laurent DESSAUD ; Dominique MONTEIL ; Laurie VERNET ; David HENON ; Nicole CROS ; Bernadette DEVIDAL ; Patrick TRINTIGNAC ; Jean-Luc DURAND.

**Membres absents excusés ayant donné procuration :** David SCARINGELLA (procuration à Laurent DESSAUD) ; Éric SALADINO (procuration à Joan THOMAS) ; Adeline SAVY (procuration à Cyril AMBLARD) ; Valentin GINEYS (procuration à Doriane LEXTRAIT).

**Membres excusés sans procuration :** Amandine LARRA.

**Secrétaire de séance :** Joan THOMAS

## Délibération n°2022\_09\_22\_06

### **SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR LE REAMENAGEMENT DE LA ROUTE DE PRIVAS ET DE LA ROUTE DU POUZIN - TRANCHE 1**

**Rapporteur :** Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique que la collectivité a pour ambition de réaménager la route de Privas et la route du Pouzin d'une longueur de 1308 ml. Cette ancienne route départementale traverse l'agglomération d'Est en Ouest. Elle dessert le cœur du village regroupant différentes activités : écoles, mairie, commerces, bibliothèque....

Ce projet a pour but de créer une voie multimodale. Tous les flux de circulation sont pris en compte dans une approche sécuritaire favorisant les modes doux. En centre urbain, une zone 20 sera instaurée

et en dehors, une zone 30 sera la norme. Il permettra notamment de sécuriser l'accès pour les piétons et les vélos, de gérer le stationnement en centre bourg et de partager équitablement la route entre les différents usagers. Dans cette perspective, une voie douce permettant de relier le centre bourg et l'arrêt de bus sera créée. L'aménagement des places du village, les axes piétons adaptés aux PMR pour le parking du triolet ... permettront d'améliorer et de redynamiser l'attractivité du centre bourg pour l'ensemble des usagers.

Il s'inscrit également dans une démarche de développement durable avec :

- la baisse de la circulation engendrant une diminution de la pollution et du niveau sonore,
- le verdissement de ces espaces créant des d'îlots de fraîcheur et de corridors écologiques (espaces ombragés peu consommateur d'eau et limitant la chaleur) et l'embellissement de la commune dans le respect du patrimoine historique soumis au SPR.

La tranche 1 du projet comprend en outre :

- La reprise de la sortie du rond-point du Pouzin,
- La création d'une sortie voirie du Triolet,
- La création d'un accès piéton sécurisé reliant le Triolet au parc de verdure par un escalier,
- La création d'un accès piéton PMR du Triolet,
- L'aménagement du stationnement dans le centre-bourg,
- Le verdissement et l'embellissement du village.

Monsieur le Maire explique que le Département de l'Ardèche subventionne les projets dans le cadre du dispositif atout ruralité travaux sur la voirie communale. Il propose que la commune soumette ce projet au Département, et sollicite une subvention à hauteur de 200 000 € pour un coût prévisionnel total s'élevant à 915 000 € HT.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide « atout ruralité » d'un montant de 200 000 € HT du Département de l'Ardèche en vue de l'obtention d'un financement pour ce projet.

**CONSTATE** que cette dépense fait l'objet d'une autorisation de programme.

### **Adopté à l'unanimité (22 voix)**

*Pour : François ARSAC ; Doriane LEXTRAIT ; Cyril AMBLARD ; Isabelle PIZETTE ; Gino HAUET ; Marie-José VOLLE ; David MAERTENS ; François GIRAUD ; Joan THOMAS ; Amélie DOIRE ; Laurent DESSAUD ; Dominique MONTEIL ; Laurie VERNET ; David HENON ; Nicole CROS ; Bernadette DEVIDAL ; David SCARINGELLA ; Éric SALADINO ; Adeline SAVY ; Valentin GINEYS ; Patrick TRINTIGNAC ; Jean-Luc DURAND.*

**Le Maire**

**François ARSAC**



**La secrétaire de séance**

**Joan THOMAS**

A blue ink signature of Joan THOMAS, consisting of a stylized, flowing script.